



ASSOCIATION SPORTIVE DE MARCOUSSIS
 Membre de la Fédération des Clubs Omnisports – N° d'agrément Jeunesse et sports : 7839
 Siège social : Mairie de Marcoussis
 Adresse : Stade de l'Etang Neuf – rue des Vieux Gagnons - 91460 MARCOUSSIS
 Téléphone : 01.69.01.29.69
 Adresse mail : a.s.marcoussis@wanadoo.fr Site : www.asmarcoussis.fr
 Site des Archers des Célestins : <http://archersdescelestins.weebly.com/>



FICHE D'INSCRIPTION

SECTION : TIR à l'ARC Saison : 2019 - 2020

NOM : Prénom : Date de naissance :/...../.....
 Adresse :
 Tél. : Port. : Adresse "Mail" nécessaire :
 Correspondant familial (selon le cas) :

Sur quelle fédération souhaitez vous vous inscrire ? FFTA * ou FFTL*
 *(pour les moins de 18 ans et les novices adultes, la licence FFTA est obligatoire avec ou sans celle FFTL)

Si vous avez déjà un numéro de licence, merci de la précisez FFTA et ou + FFTL : /

<u>Type d'arc :</u>	Classique <input type="checkbox"/>	Classique nu <input type="checkbox"/>	Pouliés <input type="checkbox"/>	Pouliés nu <input type="checkbox"/>	Droit <input type="checkbox"/>	Chasse <input type="checkbox"/>
<u>Type de licence :</u>	Adulte + 18 ans <input type="checkbox"/>	Handisport en salle uniquement <input type="checkbox"/>	Jeunes moins de 18 ans <input type="checkbox"/>	Poussin (né après le 01/01/2010) soit 10 ans et moins <input type="checkbox"/>	Découverte (du 01/03/2020 au 31/08/2020) <input type="checkbox"/>	

INFORMATIONS :

- Je reconnais avoir été informé que dans mon inscription, j'ai souscrit à l'assurance de base (25 cts) de la Fédération (GMF voir document).
 - Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.

DROIT A L'IMAGE :

J'autorise l'utilisation de « mon image » ou celle de « mon enfant » sur tous sites connus et reconnus par les Fédérations (exp. FFTA / FFTL etc...) ayant un rapport direct avec « ce » sport, ainsi que sur les plaquettes relatant les événements de la Compagnie.

Oui Non

CONCOURS : Mettre sur le certificat médical (obligatoire) la mention « PEUT PRATIQUER LE TIR A L'ARC EN COMPETITION »

Je souhaite participer à des compétitions : Oui Non

BENEVOLAT ET PARTICIPATION FORTEMENT SOLLICITES :

Je souhaite participer aux diverses activités d'aide au fonctionnement de la compagnie (entretien parcours, fabrication de cibles, animation, autre ...)

Oui Non

Préférence des jours de disponibilités : L M M J V S D

Autre(s) proposition(s) de ma part :

.....

.....

Signature de l'archer, des parents ou du représentant légal :

Précédé de la mention « Lu et approuvé » le :



ASSOCIATION SPORTIVE DE MARCOUSSIS

Membre de la Fédération des Clubs Omnisports – N° d'agrément Jeunesse et sports : 7839

Siège social : Mairie de Marcoussis

Adresse : Stade de l'Etang Neuf – rue des Vieux Gagnons - 91460 MARCOUSSIS

Téléphone : 01.69.01.29.69

Adresse mail : a.s.marcoussis@wanadoo.fr Site : www.asmarcoussis.fr

Site des Archers des Célestins : <http://archersdescelestins.weebly.com/>



FICHE D'INSCRIPTION (suite)

SECTION : **TIR à l'ARC** Saison : 2019 – 2020

AUTORISATION pour les MINEURS : (PARENTALE OU DU REPRESENTANT LEGAL)

Je soussigné(e) M.....

- Autorise** mon fils ou ma fille à quitter seul(e) le lieu de l'entraînement ou de compétition et cela sous ma seule responsabilité.
- N'autorise pas** mon fils ou ma fille à quitter seul le lieu de l'entraînement ou de compétition.
- M'engage** à faire respecter par mon enfant les horaires des cours, l'arrivée et le départ se fait en présence du responsable de séance.

Je soussigné(e) M./Mme....., domicilié(e) à.....

autorise : **OUI / NON** les Dirigeants de la section Tir à l'Arc à prendre toutes les dispositions sur le plan médical et de faire prodiguer les soins nécessaires à mon fils, ma fille, né(e) le...../...../..... en cas d'accident.

Fait à Marcoussis, le

Signature des parents ou du représentant légal :

REGLEMENT INTERIEUR (extrait) - voir également la charte de bonne conduite :

- L'adhésion à la Cie des Célestins implique l'approbation des statuts de l'ASM et de son règlement intérieur consultable au Siège. Elle implique également des droits et des devoirs (voir la charte de bonne conduite remise à l'inscription).
- L'adhésion des pratiquants, n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du **TIR à l'ARC** « en compétition », la fourniture de 1 photo correcte et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable – **A NOTER** : Une réduction de **12 euros** est offert par Mairie (à confirmer) de Marcoussis pour l'année 2019/2020 à tous les jeunes qui n'auront pas 18 ans au 31/12/2019, elle sera remboursée en cours d'année directement par la Compagnie.
- Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale ou du représentant légal.
- Pour tous les **Archers débutants** : **2** compétitions à faire (au minimum), **l'initiation** pour les mineurs est sous la direction d'un B.E. et les bénévoles initiateurs, pour les **adultes**, après la fin de mars, chaque Archer sera autorisé à faire « le choix de son type d'arc », mais il sera toujours conseillé, et **pour les mineurs**, le choix de leur arc sera fait **selon la réglementation**.
- La responsabilité de l'ASM n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à un animateur responsable du cours, uniquement sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition. La responsabilité de l'ASM et du responsable présent n'est engagée que pendant les heures d'entraînement ou de compétition.
- L'absence d'un responsable entraîne l'annulation des cours et sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement ; sauf, en cas de force majeure **aucun mineur ne doit rester seul sur le lieu sans un responsable adulte avec lui** (Parent ou accompagnant).
- Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas **signé l'autorisation** sur la fiche d'inscription.
- L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'ASM. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'ASM, après avoir été entendu par la commission de discipline.
- En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgences et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital. Pour les enfants mineurs la signature de l'autorisation médicale est obligatoire (voir ci-dessus).
- Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
- L'association dégage toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels.
- L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.
- Une tenue **de sport** pour la salle est demandée, ainsi qu'un polo blanc (en intérieur) ou noir (en extérieur) à l'effigie de la Cie pour toutes manifestations sportives représentant la Cie (compétitions ou représentations diverses).
- Sauf cas exceptionnels : Aucun transport d'enfants mineurs ne sera fait par un entraîneur ou un responsable des sorties sans l'accord parental ou du représentant légal par courrier écrit à la main et sur papier libre et signé en précisant : « qu'ils n'engageront, en aucun cas, de procédure particulière à titre personnel ou pas, contre la personne qui transporte leur enfant en cas d'accident de la route, responsable ou non responsable ».

- Certificat Médical** ou le Règlement 1 fois ou 2 fois 1 photo correcte 1 enveloppe 220/210 timbrée à 30 gr à votre adresse.
- Questionnaire de santé**